

Registre des Engagements Publics - Outils de suivi

Date 30/04/2021

#	Engagement	Responsable	Update
1	Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique		
1.1	Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre sera faite dans le cadre du Projet. Si les émissions constatées dépassent 100 000t CO2 par an, le Projet s'engagera à rendre public ces résultats.	Environnement	L'évaluation se fait sur une base annuelle, elle a été complétée pour 2018, 2019 et 2020.
1.2	Un Plan de gestion efficiente des ressources sera mis sur pied dans le cadre du Projet. Il portera sur la consommation efficiente du carburant, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le contrôle de l'utilisation de l'eau, l'étude sur l'utilisation des bio-ressources et l'examen de la manière dont la remise en végétation pourrait améliorer l'atténuation du gaz effet de serre.	Environnement	Chauffe eaux solaires installés. Evaluation externe prévue pour 2020 a été reportée due aux contraintes du Covid.
2	Evaluation de l'impact visual sur le paysage		
2.1	La réhabilitation des sites des travaux d'exploration (plateformes de forages, routes d'accès) aura lieu lors de la phase de construction pour réhabiliter et reverdir les zones précédemment perturbées qui ne seront pas affectées par la phase d'exploitation du Projet. Il s'agit des routes d'accès redondantes et des sites de forage, à condition qu'ils se trouvent hors de la zone prévue pour les installations minières.	Environnement	Achévé pour les travaux d'exploration entrepris au démarrage du projet. En cours pour les travaux plus récents.
2.2	La régénération de la végétation indigène sera pratiquée dans la localité, tout comme la plantation d'arbres indigènes, de végétaux épiphytes et d'arbustes, si nécessaire. Le Projet mettra en place une pépinière et travaillera avec les communautés locales auxquelles il fournira des semences et des jeunes plantes pour la remise en végétation. Le ramassage des déchets végétaux sera également effectué. Dans un premier temps, ces initiatives serviront à faire pousser des arbres qui constitueront un rideau végétal. Par la suite, elles seront étendues pour répondre aux exigences de réhabilitation dont l'objectif sera défini en concertation avec les communautés locales. La réhabilitation d'un ensemble de types de végétation sera assurée. La restauration de la végétation se fera essentiellement au moyen d'espèces indigènes, avec une préférence pour les types de végétaux qui peuplaient la zone avant l'impact du Projet. Des efforts de préservation et de restauration des terres humides seront faits. Les surfaces exposées seront minimales.	Environnement & Social (E&S)	Deux pépinières communautaires ont été constituées en plus de la pépinière de BAM afin d'assurer la propagation d'espèces locales pour les travaux de réhabilitation. 3 hectares ont été réhabilités en 2019 et 12 hectares en 2020.
3	Qualité de l'air, bruit et des vibrations		
3.1	Une surveillance régulière des zones clef du site du Projet aura lieu ; elle consistera en une surveillance continue de la poussière et des particules, NOx et SOx, ainsi que du niveau de bruit, conformément au plan de surveillance de la qualité de l'air, du bruit, et des vibrations.	Environnement	Etat des lieux réalisé, surveillance en cours de façon continue.
3.2	Le Plan de gestion de la carrière de Khoundindé sera complété et mis en œuvre. Il portera, entre autre, sur la surveillance des niveaux de vibration, la mise en œuvre des mesures d'élimination de la poussière, les discussions et échanges d'informations avec le village Khoundindé au sujet des heures et de la fréquence des activités de dynamitages prévues, la sensibilisation à la sécurité, ainsi que l'enquête avant dynamitage sur les structures (infrastructures, habitations) situées dans la zone d'influence potentielle. Des inspections périodiques post-dynamitage seront faites et les résultats comparés aux données de référence.	Opérations	Achévé en Q1 2017. Grillage et contrôle d'accès renforcés en 2019 autour de la carrière.
4	Terres et couvert végétal		
4.1	Le Projet mettra en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation lors de la phase de construction.	Environnement & Opérations	Remplacée par la mise en place de contrôles des écoulements et des sédiments autour des infrastructures minières, sur une base annuelle.

4.2	Le Projet préparera un Plan de la gestion de l'empreinte. Il comprendra une procédure d'obtention du permit de perturbation des sols et de déboisement.	Environnement	Achevé en Q3 2016. Des Autorisations sont émises pour chaque nouvelle opération de compensation foncière.
4.3	Pour préserver les pratiques agricoles dans la zone, des programmes destinés à préserver la fertilité des sols et restaurer la structure des sols affectés par l'agriculture sur brûlis et les activités minières seront élaborés.	Social	Aires de compostage constituées au niveau de la zone de gestion des déchets de BAM ainsi que dans 8 jardins communautaires établis dans le cadre du programme de restauration des moyens de subsistance de BAM.
4.4	Une stratégie de gestion de la couche du sol sera mise en œuvre afin d'assurer une réhabilitation appropriée.	Opérations	Terre végétale stockée et replacée dans un délais de 2 à 3 ans, pour préserver sa fertilité
4.5	Un suivi sera effectué pendant au moins 2 ans après la fermeture du site.	E&S/Opérations	Voir plan de fermeture
4.6	Des routes seront construites pour limiter l'érosion et l'accumulation des sédiments. Des étangs de sédimentation seront construits à la suite d'une bonne évaluation des volumes et chemins d'écoulement des eaux de surface.	Opérations	Achevé. Des contrôles supplémentaires ont été introduits en 2019 et 2020, au fur et à mesure que le projet maîtrise mieux les quantités et voies d'écoulement. La maintenance de la route minière est également renforcé avant les pluies, avant de limiter les infiltrations et les écoulements.
5	Surface et ressources hydriques		
5.1	Le niveau des rivières, les débits, et la qualité des eaux des rivières seront surveillés périodiquement (rivières Tansofa, Kissilin et Kinkon) à partir du quatrième trimestre (Q4) de 2016.	Environnement	Etat des lieux réalisé. La surveillance se poursuit bien que les fréquences ont été revues à causes des contraintes du Covid.
5.2	La surveillance du niveau des nappes phréatiques et leur qualité sera faite périodiquement à partir des puits de surveillance et des puits communautaires.	Environnement	Etat des lieux réalisé. La surveillance se poursuit bien que les fréquences ont été revues à causes des contraintes du Covid.
5.3	Un Plan de gestion de l'eau sera préparé et mis en œuvre. Il comprendra la réduction au strict minimum de l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique, la maximisation du recyclage de l'eau, la définition de critères de qualité des eaux à vidanger, la mise en place d'appareil de mesure permettant de mesurer la quantité d'eau utilisée, le ruissellement des eaux de pluie, la séparation de l'eau potable et de l'eau de contact, etc.	Environnement	Achevé en Q3 2016. La consommation d'eau est en outre déclarée aux autorités sur une base annuelle. Déclaration 2020 transmise en janvier 2021.
6	Gestion des déchets		
6.1	L'un des objectifs du Projet sera de réduire au strict minimum la production de déchets, notamment à travers l'adoption des 4 R de la gestion des déchets : réduire, réutiliser, recycler et récupérer. Le Projet identifiera et concevra des installations de gestion des déchets dont un incinérateur, conformément aux directives WBG/SFI EHS et aux réglementations de la République de Guinée.	Construction	Durée du projet. L'incinérateur a été commandité, et une unité de compostage a été établie en Q4 2019 ce qui a permis la production de 11 tonnes de composte à date (avril 2021)

6.2	Le Projet vérifiera l'existence en Guinée d'entreprises autorisées et compétentes en matière de recyclage de déchets.	Environnement	Les déchets organiques sont compostés sur place. Pneus et tapis de convoyeur remis à une structure certifiée par le MinEnvironnement pour retraitement.
7	Biodiversité		
7.1	La politique de développement durable d'Alufer porte témoignage à l'engagement de ce dernier à enregistrer « zéro perte nette » pour la biodiversité et des « gains nets » pour les habitats critiques conformément aux Normes de performance de la SFI.	E&S	Achévé Q3 2016 et revue en 2020
7.2	Une feuille de route de la biodiversité a été préparée en avril 2016, qui prend en compte la marche à suivre convenue, notamment du point de vue du vocabulaire utilisé et des engagements en matière de conformité à la norme de performance PS6. Il traite des différentes étapes nécessaires pour effectuer l'évaluation conformément à la norme PS6. Alufer effectuera des enquêtes de biodiversité supplémentaires avant la construction.	Environnement	Les enquêtes ont été achevées Q1 2018.
7.3	Avant la construction, une cartographie de la zone marine, côtière et terrestre de la zone sera préparée.	Environnement	Achévé Q1 2018
7.4	Le Projet préparera un Plan de gestion de la biodiversité qui comprendra les aspects maritimes et terrestres, ainsi que les procédures de gestion de la sédimentation, de la préservation de la faune et de la flore, et de contrôle des espèces envahissantes. En outre, une évaluation de l'habitat naturel critique (NCHA) conforme à la norme IFC PS6 et un Plan d'Action pour la Biodiversité (BAP) seront mis au point par le Projet. Une Stratégie de compensation (offsets) sera, au besoin, mise au point pour l'habitat naturel qui sera perdu ou dégradé par le Projet. Elle comprendra le calcul des pertes/gains. Ce calcul se fondera sur des enquêtes supplémentaires à effectuer en 2016 et 2017. Alufer collaborera avec le gouvernement national et local ainsi qu'avec des ONG dans la mise au point des mesures de compensation à travers un processus d'implication des parties prenantes, et s'engage à soutenir financièrement le processus de compensation (offsets) .	Environnement	Plan de gestion de la biodiversité achevé en Q1 2017, NCHA & BAP achevés en Q1 2018, stratégie d'offset livrée en Q2 2018. Evaluation des impacts résiduels et programme de monitoring en cours de revue avec l'appui de Biotope (2020-2021).
7.5	Le Projet fera une évaluation des services liés à l'écosystème, déterminera la meilleure façon d'atténuer les impacts et d'améliorer les bénéfices potentiels dans une approche cohérente et transversale, fournira et mettra en œuvre des recommandations, y compris sur la biodiversité et les impacts cumulés.	Environnement	Achévé Q3 2018
7.6	Le Projet mettra sur pied des programmes de conservation communautaires en partenariat avec les ONG locales et/ou les institutions nationales et locales en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles, y compris en matière de chasse et de pêche.	E&S	En cours depuis 2017, avec un accent sur les primates et les tortues. En 2020, un partenariat a également été scellé avec l'Herbier Nationale de Guinée afin d'étendre ce dispositif à la flore.
7.7	Une approche de précaution sera mise lors de la construction jusqu'à la fin de l'évaluation de l'habitat naturel critique (NCHA), dans le souci de protéger les espèces, sous-espèces et populations en danger critique d'extinction (CR) et en danger (EN).	Opérations	NCHA achevé en Q1 2018
8	Dynamique sociale		
8.1	Le Projet préparera et mettra en œuvre un Cadre d'accès à la terre et de réinstallation (LARF) et 4 Plans d'action d'accès à la terre et de réinstallation (LARP), y compris des programmes de restauration des moyens de subsistance (PRMS), conformément à la norme SFI PS5 et aux exigences guinéennes.	Social	LARF, LARP & LRP achevés en 2017 puis audités en Q1 2019. Mise en œuvre continue
8.2	Le Projet préparera des Principes de réinstallation qui seront basés sur la norme SFI PS5 et les exigences guinéennes.	Social	Achévé Q3 2016
8.3	La consultation et les communications font partie intégrante du Plan d'engagement des parties prenantes (PEP). La publication de l'EIES, du PEP, et de LARF se fera à temps pour permettre une consultation appropriée et comprendre les exigences des personnes affectées par le Projet.	Social	Achévé Q3 2016. Enquête de perception également réalisée en 2019.

8.4	Le Projet mettra sur pied un processus formel d'engagement des parties prenantes, intégrant "feedback" et rapports réguliers en direction au gouvernement et aux parties prenantes locales, ainsi que le partage régulier d'informations sur le développement du Projet avec les communautés. Il comprend, entre autres, la désignation des points focaux dans les villages afin de s'assurer que les messages sont bien partagés, et minimiser les conflits et tensions sociales.	Social	Durée du projet. 5 points focaux ont été identifiés et ont travaillé avec le projet pendant 12 mois, jusqu'en Q4 2019, avec des résultats mitigés toutefois. Depuis, une approche directe de toutes les parties prenantes, sera privilégiée.
8.5	Une procédure de règlement des plaintes sera préparée et mise à disposition pendant toute la durée du Projet.	Social	Mécanisme de gestion des plaintes développées et mis en œuvre en Q3 2016 a été revue en Q1 2020.
8.6	Le Projet préparera un Plan de gestion de l'immigration comprenant une approche portant sur l'hébergement / le logement des travailleurs et la construction des routes pour le transport des travailleurs.	Social	Achevée Q4 2016
8.7	Des programmes d'assistance ciblant l'agriculture, l'industrie agricole, les activités des microentreprises et PME au sein des communautés locales seront mis sur pied et soutenus par le Projet afin de réduire l'impact des inégalités économiques.	Social	Initiée Q1 2017. En cours, alors que le programme s'est étendu pour toucher 10 villages dans l'emprise du projet en 2020
8.8	Alufer soutiendra activement et impliquera les comités suivants : i) Comité préfectoral de développement (CPD): il regroupe tous les acteurs impliqués dans le développement de la préfecture ; ii) Comité préfectoral de suivi environnemental et social (CPSES): il surveille les actions d'ordre environnemental et social des exploitants miniers dans la préfecture ; et iii) Comité de réinstallation et de compensation (CRC): ce comité approuve les enquêtes de terrain et la mise en œuvre du PAR.	E&S	i) Constitué en Q3 2017. Depuis, sa composition et son rôle ont changé, pour se focaliser sur la gestion du Fonds de Développement Local. BAM continue d'appuyer et de faciliter les échanges avec les communes impactées. ii) CPSES établi Q1 2018, 3 réunions / an, y compris la présentation publique du rapport d'avancement du PGES. Dernière réunion publique organisée en mars 2021. iii) initiée en Q2 2016. La supervision est actuellement assurée par les autorités locales, ainsi qu'un huissier.
9	Conditions de travail et main d'œuvre		
9.1	Tous les travailleurs auront accès à un mécanisme de traitement des doléances des travailleurs. Lorsqu'un sous-traitant de Alufer ne dispose pas d'un mécanisme formel de traitement des doléances, celui-ci sera invité à utiliser un système semblable à celui utilisé par Alufer.	RH	Initiée en Q4 2016. Durée du projet
9.2	Le Projet se dotera d'un Plan de réduction du personnel pour éviter les excédents de personnel à la fin des phases de construction et d'exploitation.	RH	Achevée Q1 2017
9.3	Préparation d'un Plan d'embauche et de formation conformément aux directives du gouvernement et de la SFI.	RH	Achevée Q1 2017
9.4	Le Projet se dotera d'un Plan de gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail.	Sécurité ind.	Achevée Q3 2016
9.5	Le Projet se dotera d'un Plan de gestion des transports et du trafic.	Sécurité ind. / E&S	Achevée Q3 2016
9.6	Une base de données de la main-d'œuvre locale sera mise au point et ventilée à tous les sous-traitants. Tous les sous-traitants utiliseront cette base de données pour recruter les travailleurs non qualifiés. Pour le recrutement des travailleurs qualifiés, les sous-traitants devront se référer en première intention à cette base de données.	RH	Q3 2016. Base de données mise à jour en Q4 2017 puis de nouveau en Q4 2018. Aucune nouvelle mise à jour n'est prévue pour le moment dans la mesure où l'effectif est complet.

9.7	Les employés et sous-traitants seront tenus de respecter le Code de conduite de Alufer; ceux qui ne s'y conformeront pas s'exposeront à des sanctions disciplinaires. Ils devront aussi se conformer aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (VPSHR).	Opérations	Règlement intérieur établi en Q4 2016, approuvé officiellement par l'Inspection du travail en 2019. Durée du projet
10	Aspects socio-économiques et moyens de subsistance		
10.1	Un programme de développement de PME locales sera mis sur pied pendant la période de construction. Il comprendra la préparation d'un registre de fournisseurs qui alimentera une liste de soumissionnaires qualifiés.	Opérations	Initié Q1 2017. Durée du projet. Activités de transport de bauxite ouvertes à des entreprises locales, y compris communautaires, en 2019.
10.2	Alufer se conformera aux exigences de divulgation de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) qui demande la publication de toutes les taxes et paiements versés au gouvernement. Sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, Alufer souhaite devenir une entreprise soutenant l'ITIE.	E&S	Annuelle, à la demande du secrétariat de l'ITIE
10.3	Les effets inflationnistes locaux seront surveillés en suivant l'évolution au fil du temps du coût d'un « panier standard de nourriture » dans des villages concernés.	Social	Initiée 1er trimestre 2018, avec enquête menée tous les 6 mois jusqu'à la suspension de l'activité du fait du covid.
10.4	Une politique d'approvisionnement sera préparée en faveur des fournisseurs locaux, le cas échéant. Les accords signés avec les sous-traitants comprendront des clauses sur l'approvisionnement et l'embauche qui seront favorables aux communautés locales et au renforcement des capacités.	Commercial	Politique d'achat définie en Q4 2016. Durée du projet
10.5	Alufer travaillera en étroite collaboration avec les administrateurs communautaires pour renforcer les capacités en matière de budgétisation et de priorisation des projets dans le cadre de l'utilisation du Fond de Développement Local.	Social	Selon les derniers textes règlements, les mines contribuant au FODEL ont un rôle d'observateur avant tout. Dans ce rôle, BAM a pu accompagner les communes impactés dans le processus de priorisation des projets, et le CPD en matière de gouvernance.
11	Utilisation des terres, agriculture et ressources naturelles		
11.1	L'accès aux terres qui borde la zone affectée par le Projet sera facilité si cela est sécuritaire d'en permettre l'accès.	Opérations	Les terres de part et d'autre de la concession sont utilisées par les communautés qui s'en réclament. Accent plutôt sur l'intensification de la production
11.2	Le Projet devra minimiser les impacts sur les plaines inondables, largement utilisées par les communautés pour l'agriculture.	Opérations	Achevée Q1 2016. En l'occurrence, les plaines inondables ont été aménagées pour pratiquer le maraîchage en saison sèche, et générer par ce biais des revenus alternatifs pour les communautés impactées. Des mesures additionnelles de protection des bas-fonds sont programmées en 2021.

11.3	Le Projet examinera les impacts cumulés si d'autres grandes entreprises initient des activités dans la zone et que les informations sont du domaine public.	E&S	Un projet de memoire encadré par le Directeur Environnement est en cours (2021) afin de mieux cerner l'appréciation des sociétés voisines de BAM pour les impacts cumulatifs et travailler à la mise en oeuvre des mesures de gestion concertées.
12	Développement communautaire		
12.1	Les activités suivantes seront mises en œuvre au bénéfice des personnes vulnérables affectées par le déplacement économique : i) Assistance lors de l'acquisition des terres et le processus de négociation y compris, au moment de l'identification du terrain et de son propriétaire, entretiens individuels pour expliquer les critères d'éligibilité, droits, clauses des accords de compensation, mécanismes de traitement des plaintes, etc ; ii) assistance dans le processus de paiement (dispositions pour le transport jusqu'à la banque pour la perception des compensations, assistance dans la procédure de paiement, gestion financière, etc) ; et iii) priorisation des formations destinées à améliorer les compétences et la qualification en vue de l'embauche par les sous-traitants, si possible, et en fonction des besoins opérationnels des sous-traitants.	Social	Durée du projet. La qualité de l'appui fourni par BAM aux PAP pendant les différentes phases de compensation est ressortie fortement lors de l'audit conduit en 2019.
12.2	Le Projet mettra en place un Fond de développement local (FDL) et des Accords de développement communautaire (communes rurales) dont les critères de financement et la priorité sont donnés aux activités génératrices de revenus et au développement de la communauté, y compris la prise en compte des initiatives des femmes et des groupes vulnérables. Il se dotera d'un mécanisme transparent en matière de gestion et de mise en œuvre du Plan de développement local. Le FDL prendra en compte le soutien régional à la préfecture. Ceci débouchera à la préparation d'un Plan de développement communautaire conforme à la Convention minière. Pour gérer le FDL, Alufer définira, en partenariat avec la société civile et les autorités locales et traditionnelles, les critères applicables au Fond de développement local, y compris l'appui au secteur de la santé, l'amélioration du réseau routier et des systèmes d'assainissement, la préparation des plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la promotion de l'éducation et du développement économique. Il comprend la communication sur le progrès du FDL et les sommes dépensées de manière transparente avec la société civile et les communautés.	E&S	Dernières versions des textes réglementaires mis à disposition en 2019. Premiers paiements effectués en janvier (pour 2018) et juin 2020. Les mines contributrices ont un rôle d'observateur dans le comité constitué afin d'appuyer la gestion du FODEL. Conventions de Développement Local avec les 3 communes impactées par le projet approuvées par le MMG.
12.3	Le cas échéant et lorsque la sécurité n'est pas menacée, penser à partager l'infrastructure du Projet avec les communautés.	Opérations	Durée du projet et post-fermeture
13	Patrimoine culturel		
13.1	Identifier, en concertation avec les autorités traditionnelles, les mesures de protection des sites culturels près de la zone du Projet afin de minimiser les dommages et/ou désacralisation des sites. Tous les sites impactés accidentellement seront réhabilités grâce à un système de gestion des incidents. Si l'incident entraîne des plaintes, ils seront gérés au moyen de la Procédure du mécanisme de gestion des plaintes.	Social	Achevée en Q4 2016. La signalétique et les mesures de protection physique autour de certains sites ont été renforcées en Q3 et Q4 2019
13.2	Lorsque des sites du patrimoine culturels potentiels ne peuvent pas être évités, fixer des compensations d'atténuation en concertation avec les familles responsables de l'entretien de ces sites.	Social	Durée du projet
13.3	La Procédures applicables aux découvertes fortuites sera mise en œuvre pendant toute la période de construction, y compris la formation du personnel adéquat et des sous-traitants à la reconnaissance, la gestion et la réponse aux risques liés aux patrimoines archéologiques et culturels. Le tracé des routes d'accès alternatives sera déterminé le moment venu.	Social	Durée du projet
14	Santé, sûreté et sécurité communautaire		
14.1	Le Projet mettra au point, en concertation avec le village de Khoundindé, un projet de développement communautaire destiné à compenser les populations affectés par les activités de la carrière de Khoundindé.	Social	Plusieurs projets livrés en 2018 et 2019. Un centre des jeunes a été construit en 2020 pour fermer cet engagement soit clôturé.

14.2	Une évaluation de l'impact santé (EIS) sera faite. L'EIS servira dans le cadre de la préparation d'un Plan de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la communauté.	Social	Achevée en Q4 2016.
14.3	Le Projet mettra au point un Plan de gestion de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la communauté qui comprend des programmes de sensibilisation de la population et des éleveurs, notamment en ce qui concerne la sécurité routière, l'utilisation des passages pour piétons, la plantation d'arbres le long de la route de transport de minerais pour minimiser la poussière, et la construction des barrières à des endroits clés.	Social	Plan développé en Q2 2017. Les premiers projets ont débuté en Q1 2018, et se poursuivent à date. -Sensibilisation sur la sécurité routière (en plus des flagmens recrutés dans la communauté pour la gestion du trafic); -Sensibilisation régulière sur le VIH/SIDA et la paludisme; -Renforcement de capacité des aides soignants des centres de santé et support en équipement;
14.4	Alufer se conformera aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (VPSHR).	PDG	Durée du projet. Les formations VPSHR sont dispensées à chaque changement d'effectif ainsi que par les prestataires de sécurité.
15	Système de gestion de la sécurité, de la santé, de l'environnement et des communautés (SHEC-MS)		
15.1	Le Projet préparera un addendum de l'EIES et au Plan d'action d'accès à la terre et de réinstallation (PAR) pour toutes autres zones susceptibles d'être développées par le Projet si la durée de vie de la mine venait à être prolongée.	E&S	ESIA et le LARP ont été finalisés en 2016 et sont toujours en utilisation.
16	Fermeture et réhabilitation		
16.1	Le Projet préparera un Plan de fermeture et de restauration de la mine. Ce plan sera préparé en concertation avec les parties prenantes clés au cours de la phase de construction. Le Plan de fermeture comprendra: Processus d'implication des parties prenantes y compris les parties prenantes externes et internes ; le budget de la fermeture ; Objectifs de la fermeture, critères et indicateurs définis en partenariat avec les parties prenantes ; Cadre pour la mise sur pied d'un comité de fermeture et pour définir un processus de fermeture à soumettre au directeur du Projet ; le plan de réduction du personnel; l'approche de remise en état des terres ; et l'approche pour la stabilisation, la réhabilitation des sols, la reforestation, la désaffectation de l'ensemble de l'infrastructure, suivi et surveillance.	E&S/Opérations	Un cadre de fermeture et réhabilitation mine a été développé en 2016. Devait être remplacé par un plan de fermeture en 2020, reporté en 2021.